

APPEL À PROJET « ACTIV' TERRE DE JEUX » « Saint-Jean-de-Luz Terre de Jeux 2024 » Associations sportives luziennes

La ville de Saint-Jean-de-Luz soutiendra des projets portés par des acteurs locaux associatifs, dans un objectif de promotion et de développement des activités physiques et pratiques sportives sur le territoire. Ils devront répondre aux objectifs du label « Terre de Jeux 2024 » dans la perspective des futures Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Au-delà de la perspective de cet événement olympique, la Ville de Saint-Jean-de-Luz souhaite permettre aux projets retenus de s'inscrire durablement dans l'avenir.

Les projets seront retenus en fonction :

- de leur effet levier sur la promotion des pratiques sportives,
- de leur capacité à mettre en synergie le territoire et ses acteurs,
- de leur capacité à fonctionner durablement en autonomie,
- de leur capacité à toucher différents publics notamment ceux éloignés de la pratique sportive,
- de leur caractère innovant et/ou fédérateur,
- de la mise en place d'une démarche d'évaluation et d'ajustement.

Ces principes sont les axes majeurs de l'appel à candidature.

Cet appel à projets est ouvert à toutes les associations luziennes dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire de Saint-Jean-de-Luz.

Cet appel à projets est conçu comme un outil d'amorçage et de développement.

Les demandes concernant le fonctionnement récurrent de l'association ne seront pas recevables.

Appel à Projet: « Activ' Terre de Jeux – Saint Jean de Luz »

Les projets soutenus devront se dérouler entre le 14 décembre 2022 et le 31 décembre 2024. Un appel à projet sera proposé chaque année jusqu'en 2024.

La diversité des propositions retenues dans le cadre du présent appel à projet doit permettre de valoriser l'ensemble des acteurs et publics mobilisés sur la thématique « Terre de Jeux – Paris 2024 » afin de concourir à la production d'actions rayonnant sur l'ensemble du territoire.

PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE

- Donner le goût de la pratique sportive aux plus jeunes,
- Promouvoir les valeurs véhiculées par le sport,
- Améliorer la pratique pour tous en facilitant l'accès au sport,
- Valoriser les bienfaits du sport sur le bien-être et la santé,
- Accompagner les seniors vers une pratique adaptée et créatrice de lien social,
- Soutenir les initiatives sportives inclusives notamment pour les personnes en situation de handicap,
- Encourager le développement des pratiques sportives de pleine nature dans le respect de l'environnement.

SOUTENIR L'EDUCATION PAR LE SPORT

- Outil d'éducation : Apprendre des techniques, gérer un effort, contraindre par des règles, résoudre des problèmes,
- Vecteur de valeur : La Solidarité, l'esprit d'équipe, le respect des règles, de l'arbitre...des autres,
- Apprentissage de la vie sociale : Le partage, la mixité, les différences, l'ouverture vers les autres,
- Hygiène de vie : Apprendre que la pratique sportive est garante d'une bonne santé dès le plus jeune âge

FEDERER LES ACTEURS LOCAUX

- Ville : premier promoteur et partenaire du sport local par l'action de ses services,
- Ecoles : promeuvent une activité physique régulière, installent les apprentissages sportifs prioritaires. Les valeurs du sport sont les valeurs de l'école,
- Associations sportives : Action bénévole, elles sont la cheville ouvrière de la pratique sportive pour tous les luziens,
- Commerces et entreprises : participent au soutien des associations et des événements sportifs locaux,
- Réunir l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche durable, concrète et pérenne

Par conséquent seront analysés les critères, non cumulatifs, précisés ci-après et poursuivant les grands objectifs de « Saint-Jean-de-Luz -Terre de Jeux ».

Critères

Les projets déposés pourront concerner toutes les activités physiques et sportives, dès l'instant où l'objectif du projet proposé répond à ceux de l'appel à projet.

Au-delà de l'effet levier sur nos objectifs et les publics ciblés, les projets seront aussi appréciés au regard de leur impact sur l'amélioration du vivre ensemble, sur l'appropriation du cadre de vie, l'image, l'attractivité et le rayonnement du territoire, et dans le respect du développement durable.

L'analyse des projets se fera parmi les critères suivants, pour l'organisation d'une action ou d'un évènement :

Critères qualitatifs

- ne dépendant pas uniquement du financement demandé dans l'appel à projet « Activ'Terre de Jeux »,
- ayant la capacité de mettre en synergie les acteurs du territoire (mutualisation),
- qui pourra s'adresser à différentes typologies de publics, favoriser la mixité, en valorisant la dimension participative et intergénérationnelle, en intégrant les non licenciés, et les publics éloignés de la pratique sportive,
- valorisant les bienfaits de la pratique sportive sur le bien-être et la santé,
- assurant la promotion d'une discipline ayant du sens pour le territoire (discipline pouvant être pratiquée sur le territoire),
- à caractère innovant,
- proposant des passerelles entre la pratique sportive, la culture et l'éducation,
- facilitant l'appropriation de notre cadre de vie,
- rendant attractif et valorisant notre territoire,
- s'inscrivant dans la durée (exemple d'impacts sur les conditions de pratiques : équité d'accès, de mise en lumière ou de valorisation),
- ouvrant des perspectives nouvelles et pérennes pour l'association porteuse,
- garantissant le respect de l'environnement en adoptant un comportement éco-responsable,
- intégrant une évaluation de l'action proposée.

Critères quantitatifs

- nombre de participants,
- fréquence de l'activité portée par le projet,
- bénéfice à long terme pour l'association (adhérents, bénévoles, d'image et financier...)

Le dossier de candidature doit être rempli et accompagné des annexes demandées puis retourné par mail à l'adresse suivante terredejeux@saintjeandeluz.fr.

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.

Les décisions seront communiquées en fin d'année.